



Actions

« BienJoué en sécurité »

Ex « Journées Sécurité »

ORGANISATION

Saison 2022/2023



Préambule

1. Le rugby est un sport collectif de lutttes et de courses
2. L'inter-saison permet de récupérer d'une saison pleine mais doit aussi nous permettre de nous préparer pour la prochaine
3. Le plaisir du jeu ne sera possible qu'après un entraînement sérieux et progressif
4. Nous sommes individuellement responsables de notre intégrité physique

La FFR propose des « réunions – terrain » en début de saison permettant à chacun d'échanger sur les bases du jeu, que ce soit techniquement et règlementairement.

Les objectifs



1. Aider les clubs à se préparer pour que les collectifs reprennent la compétition dans des conditions optimales en :
 1. Accompagnant les éducateurs et entraîneurs pour l'appropriation des contenus tout en faisant passer les messages importants (sécurité, organisation structurelle....)
 2. Travaillant par bassin pour se rapprocher des clubs et ainsi limiter les contraintes logistiques qui sont des freins à la participation
2. Intervenir sur les différentes catégories en s'appuyant sur des actions existantes
3. Créer du lien entre tous les intervenants (joueurs, éducateurs, arbitres, dirigeants, environnement...)

Rappels des règlements généraux de la FFR



FFR – RG: 351-5 - Journées sécurité

1. La F.F.R., par l'intermédiaire de ses organismes régionaux ou départementaux, a mis en place des actions de sensibilisation à la sécurité du jeu et à la spécificité technique de la mêlée ordonnée (académie de 1ère ligne)
2. La participation d'un éducateur-entraîneur de chaque équipe d'une association à ces modules sécuritaires est obligatoire. Il en va de même pour le responsable technique de l'École de rugby

Les directives nationales – 2 axes prioritaires

1^{er} Axe : Sensibiliser au programme de prévention des blessures qui allie des situations concrètes de routine d'échauffement, de travail régulier de technique au placage et l'utilisation d'un outil pédagogique innovant ; la chasuble (1) de placage cocréée avec la GMF.

2^{ème} Axe : Sensibiliser les entraîneurs et les éducateurs (compétition/loisir/EDR) sur les aspects sécuritaires liés au respect de la règle du jeu. Ces temps d'échanges seront animés par les conseillers techniques (CTC – CTL – DTL) et les référents en arbitrage.

Axe 1 – Le programme de prévention des blessures



1. Thème : La prévention des blessures – programme ISPED
2. Support : Programme d'entraînement préventif
3. Présentation : Important de le gérer par niveau de compétition (A, B - C', C et D)



PUBLIC	MOYEN	INTERVENANTS	DATE BUTOIR
Rugby compétition et loisir	Réunions-terrain	Élu en charge de la sécurité CTL, membres de l'ETL, CTC, membres de l'ETD, Formateurs en arbitrage	Avant la reprise des différents championnats

Axes n° 2 – Les aspects sécuritaires liés au respect de la règle du jeu au niveau « Ecole de Rugby »



Le responsable technique de l'école de rugby en tant que référent sécurité de l'école de rugby organisera, avec l'appui du CTC et de l'arbitre du club, les actions ci-dessous. Ils s'assureront de la participation d'un éducateur, minimum, par équipe engagée lors de la saison 2022/2023.



PUBLIC	MOYEN	INTERVENANTS	DATE BUTOIR
EDR M6 à M10	Action au sein du club dans le cadre de « L'arbitre acteur au cœur de son club »	Élu en charge de la sécurité Arbitres du club et CTC	31/10/22
EDR M12 M14	Action de Sensibilisation aux Règles du jeu	Élu en charge de la sécurité Formateurs arbitrage et CTC	

Axes n°2 - Les aspects sécuritaires liés au respect de la règle du jeu au niveau « Compétition et Loisir »



1. Quand ?

Les réunions-terrains Entraîneurs – Arbitres se dérouleront après les week end de formation des arbitres, avant la reprise des championnats et des rencontres de rugby Loisir

2. Qui et comment ?

La participation d'un éducateur-entraîneur de chaque équipe d'une association à ces réunions est obligatoire et se fera soit :

- Cas N°1** : En participant à une réunion-terrain organisée au niveau région, département ou bassin par l'équipe technique régionale / départementale :
 - ❖ **Présence obligatoire pour le référent Sécurité « compétition » du club.**
 - ❖ **Présence fortement souhaitée pour l'ensemble des entraîneurs du club, afin que ces réunions-terrain soient un réel échange entre tous les acteurs du jeu.**
- Cas N°2** : En participant à une réunion-terrain organisée au niveau du club par le référent « compétition » du club et l'arbitre du club, ayant participé tous les 2 à la réunion-terrain organisée par l'équipe technique régionale dans le cas N°1, afin de pouvoir transmettre aux entraîneurs du club le message sur le jeu – la règle et la sécurité.

**Les réunions de « bassin » sont à privilégier et sont rendues possible par l'intermédiaire des CTC et des formateurs en arbitrage*

Mise en œuvre de l'action au niveau Compétition - Loisir

1. L' élu et le conseiller technique, référents Sécurité de la Ligue et les formateurs en arbitrage, organiseront le calendrier des réunions-terrain sur la ligue et ils le diffuseront auprès des clubs
2. Les Présidents de clubs inscriront le référent « compétition » ou les entraîneurs de leur club sur l'une des réunions-terrain auprès de ces référents Sécurité de la ligue
3. Les Conseillers Techniques (DTL – CTL – CTC) et les formateurs en arbitrage affineront l'organisation des réunions-terrain afin que celles-ci se déroulent dans les meilleures conditions. L'encadrement se répartira comme suit
 - Niveau A et B = DTL, CTL, membres de l'ETL et formateur en arbitrage
 - Niveau C', C et D = CTC, membres de l'ETD et formateur en arbitrage
4. Proposition de programme
 - Ouverture en plénière (toutes catégories A, B, C', C et D) 20'
 - Travail spécifique par niveau de compétition (A/B et C'/C/D)
 - table ronde sous forme d'échange (éducateurs/CT/Arbitres) 30'
 - atelier terrain mixant jeu et arbitrage 50'
 - Conclusion en plénière 20'
5. Suite à la participation à la réunion-terrain, le président du club enverra à l' élu référent Sécurité de la ligue l'attestation de présence club à l'Action « bien joué en Sécurité »
6. L' élu référent sécurité de la Ligue archivera les attestations de présence club.

Attestation de présence Saison 2022 – 2023 pour l'axe n°2

Cette attestation doit être fournie par le club. Elle sera complétée et renvoyée à la Ligue Régionale d'appartenance (copie au comité départemental) pour le 30 octobre 2022.



Nom du club Code FFR Ligue :

Nom du Référent.e sécurité EDR

Nom du Référent.e sécurité Compétition

Educateurs.trices – Entraîneurs participant.e.s				
	NOM	PRENOM	CATEGORIES	Date de la journée
1			M 6	
2			M 8	
3			M 10	
4			M 12	
5			M 14	
6			M 15 F	
7			M 16 M	
8			M 18 F	
9			M 18 M	
10			Séniors F	
11			Séniors M	
12			Rugby Loisir	

Je, soussigné.e,, président.e du club, atteste qu'au moins un éducateur.trice / entraîneur par catégorie a participé.e aux actions de l'axe n°2 organisée sous la responsabilité de l'Equipe Technique Régionale/départementale.

Fait à, le/...../.....

Cachet du club

Signature Président.e du club

Actions « BienJoué en sécurité » 2022/2023



**La présence des entraîneurs et des éducateurs
aux actions « BienJoué en sécurité »
est de la responsabilité du président de club.**